Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

ARRONDISSEMENT DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois d'avril

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 20h 30 minutes

Date de convocation :

Président: Anne BIHR. 1ère adjointe au Maire

08 avril 2022

Secrétaire: Laurence CORNIER, adjointe au Maire

Date d'affichage:

20 avril 2022

Etaient présents: Pascal ROUTHIER (en visioconférence), Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine

Nombre de conseillers en exercice : COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Jean-Louis

N°2022-04-027

MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET,

Jeannine VIENNET.

Objet de la délibération :

Absents excusés : Réjane SIZINE

Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint Vit,

Procurations: Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER

Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY Carlos FONTINAH à Dominique NICOLIN

Résultat du vote

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Le quorum étant atteint, Madame l'Adjointe au Maire ouvre la séance à 20

heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 22 Représentés : 3 Absents : 1 En ouverture de séance, Madame l'Adjointe au Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 mars 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu

est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la faveur des transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon devenue Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole au 1^{er} juillet 2019, a conclu avec la commune de Saint Vit une convention de mise à disposition partielle du Directeur des Services Techniques (DST) de Saint Vit, pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du Département de l'Eau et de l'Assainissement de Grand Besançon Métropole.

Le Directeur des Services Techniques de la commune, Monsieur Patrick LORIAU, est déjà mis à disposition depuis plusieurs années auprès du Département Eau et Assainissement de la CAGB, au titre d'une convention passée avec la commune.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



Il est proposé un avenant visant à prolonger cette convention jusqu'au 31 mars 2023, à repréciser les modalités de paiement qui en découlent et à définir que Monsieur Patrick LORIAU exécutera ses missions préférentiellement sur le périmètre de la commune de Saint Vit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ D'approuver les nouvelles modalités de mise à disposition de Monsieur Patrick LORIAU dans le cadre d'un avenant à la convention existante,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

